



PARTICIPATION INTÉRESSEMENT 2021

Suite aux résultats 2020 du Groupe Orange, présentés par la Direction ce 18 février, vous trouverez ci-dessous les montants de la participation qui sera versée sur la paie d'avril et de l'intéressement qui sera versé sur celle de mai (sauf si vous choisissez de placer ces montants sur votre PEG ou votre PERCO).

Rémunération annuelle en €	Intéressement en €	Intéressement en %	Participation ¹ en €	Participation en %	Total en €	Total en %	Total en mois de salaire
20 000 €	2 200 €	11,0	850 €	4,3	3 050 €	15,3	1,8
30 000 €	2 350 €	7,8	880 €	2,9	3 230 €	10,8	1,3
40 000 €	2 500 €	6,3	1 090 €	2,7	3 590 €	9,0	1,1
50 000 €	2 650 €	5,3	1 290 €	2,6	3 940 €	7,9	0,9
60 000 €	2 800 €	4,7	1 500 €	2,5	4 300 €	7,2	0,9
70 000 €	2 950 €	4,2	1 710 €	2,4	4 660 €	6,7	0,8
80 000 €	3 100 €	3,9	1 910 €	2,4	5 010 €	6,3	0,8

¹ Le calcul sur le premier niveau de salaire prend en compte le salaire plancher prévu par l'accord. Les données sont calculées pour un salarié à temps plein et sans absences sur 2020.

Grâce aux accords intéressement et participation signés par FOCom, vous allez bénéficier en 2021 d'un montant de rétribution collective allant de 0.8 à 1.8 mois de salaire. Cependant, si le montant de l'intéressement atteint le maximum possible, les objectifs de tous les indicateurs de performance ayant été dépassés, nous déplorons une diminution sensible de la participation.

En effet, fondée sur les résultats d'exploitation, deux éléments l'ont affectée :

- les coûts directement liés au COVID (EPI, masque, gel),
- l'augmentation des créances clients résultant de la crise (les comptes consolidés du groupe révèle un débit de 488 millions d'euros pour 2020, plus de dix fois supérieur à celui de 2019).

Pour FOCom, il est inacceptable que les salariés paient le prix de la crise sanitaire : les créances de nos clients et les mesures liées à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise ne doivent pas être mis au débit des salariés du Groupe ! Il est intolérable que le montant de la participation diminue précisément l'année où la crise sanitaire a rendu les conditions de travail plus difficiles. C'est pourquoi **nous exigeons un supplément de participation compensatoire.**

Et, au regard de l'investissement exigé du personnel, qui doit déployer de nouvelles compétences et des capacités d'adaptation exceptionnelles pour répondre aux défis du plan stratégique, et des 20 centimes supplémentaires de dividendes versés aux actionnaires, soit plus de 510 millions d'euros, **nous continuons à revendiquer :**

- le 13^{ème} mois en plus des mesures salariales et de rattrapage que nous attendons de la négociation salariale,
- une prime immédiate de performance pour tous,
- un plan d'attribution d'actions gratuites pour atteindre 10% du capital détenus par les salariés (ambition affichée par Stéphane Richard en 2016).